



SAINT-VAIZE INFO

Bulletin municipal

Décembre 2024



Le mot du maire
État civil
Cérémonie du 11 novembre
Le chêne de Chagneau
Journée du Patrimoine

Plateau multisports
Réfection toiture garage mairie
Histoire locale
Infos diverses

Le mot du maire



L'année 2024 nous a permis de récolter les fruits de nos efforts.

- En un an de commercialisation, 7 parcelles du lotissement communal ont été soit vendues, soit en compromis de vente en attendant les retours des permis de construire, soit en option d'achat le temps d'étudier les conditions financières par les futurs acheteurs.

Il ne reste donc plus que 3 parcelles disponibles sur les 10 proposées initialement à la vente.

C'est un franc succès dans une période plutôt défavorable aux investissements immobiliers.

- Comme évoqué dans les bulletins de décembre 2023 et juillet 2024, le projet d'équipement du plateau sportif, en city stade, skate park et modules de fitness, est maintenant opérationnel. Les enfants, petits et grands, ainsi que les parents attendaient avec impatience la fin des installations.

La réception partielle a été réalisée le 27 novembre dernier avec Monsieur Stéphane BARTEAU commercial chez SPORT NATURE. Une plaque informative rayée a uniquement fait l'objet d'une réserve mineure.

Les marquages des zones à l'intérieur du city stade ainsi que la piste de course à l'extérieur sont reportés aux beaux jours, courant avril/mai.

La collaboration entre les deux entreprises, SAS MARCHAND, pour les travaux de génie civil et SPORT NATURE pour les équipements, a été exemplaire.

À voir la fréquentation, cet investissement est un succès qui répond aux attentes de la population.

Ces nouveaux équipements appartiennent désormais à tous les utilisateurs, à eux d'en prendre soin.

Nous avons rempli notre contrat : "Dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on a dit".

La subvention au titre de la DETR 2025 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) financée par l'État nous inquiète d'avantage.

Les mesures d'austérité décidées à la suite des "dérapages budgétaires" par le gouvernement démissionnaire, visaient à mettre les collectivités locales à contribution pour renflouer le déficit budgétaire de l'État.

Baisser les dotations des collectivités, c'est oublier un peu vite que les marchés publics sont des vecteurs importants de la relance économique.

Je rappelle qu'à la différence de l'État, toutes les collectivités locales ont obligation de présenter des budgets en équilibre entre les recettes et les dépenses, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Enfin, après les investissements financiers, passons maintenant aux investissements humains.

À compter du 1er janvier 2025, la participation financière des collectivités à une garantie prévoyance (maintien de salaire et invalidité) pour les agents devient obligatoire avec une participation minimale à hauteur de 50% du coût à la charge de l'agent.

Par délibération en date du 4 novembre 2024, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le centre de gestion 17 à effet au 1^{er} janvier 2025 ;
- de verser une participation employeur pour le financement des garanties obligatoires à hauteur de 75% du coût de ces garanties comme la commune de Bussac/Charente avec qui nous avons un agent d'entretien commun.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous d'excellentes fêtes et je vous adresse ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025.

Bonne lecture !

Michel ROUX

ÉTAT-CIVIL

Naissances

- **Léon, Vincent, Philippe ARNAUDET**, né le 10 août 2024, à Saintes, dont les parents sont domiciliés 22 bis, allée du Prieuré, à Saint-Vaize.
- **Elliot, André, Lucien, Jacques MALOT LAVAUD**, né le 15 septembre 2024, à Saintes, dont les parents sont domiciliés 6, allée des Yeuses, à Saint-Vaize.
- **Emma, Christine CHAPEAU**, née le 26 septembre 2024, à Saintes, dont les parents sont domiciliés 4, rue du Baptistère, à Saint-Vaize.

Mariages

Monsieur le Maire a uni par le mariage :

- Le 19 octobre 2024,
Yassine MARZOUGUI et Célia, Christelle, Josette HYAUMET, domiciliés 31, chemin des Carrières, à Saint-Vaize.
- Le 16 novembre 2024,
Jean-Claude, Regis, Germain HORN et Christine, Agnès KNAUB, domiciliés 42, route de Port la Pierre, à Saint-Vaize.

Décès

- Le 10 septembre 2024 est décédée à Saint-Savinien, **Madame Josette, Marcelle CHARRUYER épouse ROUSSEAU** née le 22 mai 1938, à Saint-Vaize, domiciliée 5, passage de l'École, à Saint-Vaize.
- Le 03 novembre 2024 est décédée au Mans, **Madame Geraldine, Monique, Hélène BAILLOU** née le 25 octobre 1946, à Tübingen (Allemagne), domiciliée 21, route de Port la Pierre, à Saint-Vaize.
- Le 10 novembre 2024 est décédé à Saintes, **Monsieur Michel, Edmond, Lucien FIEUTELOT** né le 08 janvier 1937, à Germondans, domicilié 13, allée du Prieuré, à Saint-Vaize.
- Le 25 novembre 2024 est décédé à Agadir (Maroc) **Monsieur Didier, Michel, Marcel LIOULT** né le 26 mai 1952, à Les Mureaux, domicilié 6, route de la stèle à Saint-Vaize.
- Le 27 novembre 2024 est décédé à Saint-Vaize, **Monsieur Pascal, Dominique, Daniel COLOMBANI** né le 18 septembre 1970, à Niort, domicilié 4, route du Chagneau à Saint-Vaize.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Sous un soleil froid, la cérémonie commémorant l'armistice de la Grande Guerre a rassemblé devant le monument aux morts un petit groupe de nos concitoyen(ne)s accompagnés par les musiciens de l'ADMS.

Elle a donné l'occasion d'évoquer le destin tragique d'Albert Fétis, englouti le 26 février 1916 au large de la Grèce après le torpillage du Provence II qui transportait son régiment vers les Dardanelles.

Merci à tous les participants.



BIS REPETITA ...

Cette fois, ce n'était pas au Pot-Vert mais à l'angle du parking de la mairie. Dans la soirée du 19 octobre, un conducteur est venu faucher un lampadaire et endommager gravement le mur d'une propriété privée. Le fautif, qui n'avait certainement pas la conscience tranquille, s'est empressé de fuir sans se faire connaître. Les débris recueillis n'ont pas permis d'identifier le véhicule. Coût des dégâts : 1 524,66 TTC dont 340 € de franchise.

En raison du danger, le SDEER est intervenu le plus rapidement possible pour mettre l'installation en sécurité avant le nécessaire rétablissement de l'éclairage qui demandera un certain temps. Rappel à la prudence à tous les automobilistes qui traversent le bourg.



MUR DU CIMETIÈRE

Une petite brèche demeurait à combler pour achever la clôture de notre cimetière. L'opération, simple en apparence, était toutefois d'une ampleur assez importante, les deux parties à raccorder n'étant pas alignées.

Les travaux ont été confiés au SAS, association d'insertion qui est déjà intervenue sur notre commune à plusieurs reprises à notre grande satisfaction.

Merci à Benjamin, David, Emile, Séverine et Xavier qui œuvrent sous la direction d'Emmanuelle.



DE PROFUNDIS POUR LE VIEUX CHÊNE

Comme le chantait Georges Brassens, *"il n'avait jamais vu l'ombre d'un bûcheron, ce grand chêne fier sur son tronc"*. Né, selon les estimations les plus raisonnables, sous le règne de Louis XIV, le chêne du Chagneau - le toponyme vient justement du mot « chêne » - figurait sur la liste des arbres remarquables de notre département.

S'il avait vaillamment résisté pendant plusieurs siècles aux hommes et aux intempéries, il s'est abattu dans la nuit du 31 août au 1er septembre sous l'effet d'une rafale très violente, causant des dommages collatéraux à un bâtiment et à un véhicule ainsi que des coupures de courant et de téléphone.

D'autres points de la commune ayant été touchés, sans parler de la voie ferrée, le maire a déposé une demande auprès de la préfecture afin que soit reconnu l'état de catastrophe naturelle. La demande a été refusée, le phénomène localisé ne pouvant être assimilé aux vents cycloniques.



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2024

C'est un grand merci que nous devons à Debbie et Alan Davies pour nous avoir accueillis le 22 septembre dans leur propriété, à la découverte des vestiges du prieuré.

Après une brève introduction par C. Barbier, qui visait à situer Saint-Vaize dans le contexte géographique, politique et religieux du Ve siècle, une cinquantaine de visiteurs a eu le privilège d'accéder au site archéologique, dont la complexité ne pouvait échapper à personne, qui superpose néolithique, gallo-romain et médiéval.

Quant à l'énigmatique salle souterraine, elle n'a pas manqué de soulever de nombreuses questions, questions auxquelles les chercheurs donneront peut-être un jour des réponses précises ...

Les ruines de la chapelle sud, dernier vestige encore en élévation de la prieurale du XIIe siècle.



LE NOUVEAU PLATEAU MULTISPORTS COMMUNAL

Juste avant la rentrée scolaire, l'entreprise SAS MARCHAND a refaçoné l'ancien plateau qui présentait des creux, des fissures et, sous le revêtement, des poches d'argiles à purger.

Dans le courant du mois de septembre, Sport Nature a pris la suite pour implanter les plots de fixation en béton.

Début octobre, l'entreprise SAS MARCHAND est revenue, profitant d'un créneau météo favorable pour la pose de l'enrobé. Fin novembre, enfin, s'achevait le montage des équipements sur leurs supports.

Les marquages au sol qui exigent des conditions météo particulières, seront réalisés courant du mois de mai.

Des supports pour les vélos seront installés premier trimestre 2025. N'oubliez pas vos antivols.



La livraison



Deux des six agrès de fitness



Le city stade en cours de montage



Le skate park



Panneau d'information

**Et maintenant,
place aux sportifs !**



Le "rameur"... en cas d'inondation !

RÉFECTION TOITURE DU GARAGE DE LA MAIRIE

La toiture du garage de la mairie, malgré plusieurs remaniements successifs a fini par rendre l'âme.

La réfection complète de la toiture avec le changement de la charpente, des lattes, des liteaux, des tuiles, des zinc et des gouttières s'imposait.

Cette rénovation a été réalisée par l'entreprise Bruneteau dans le courant de la première semaine de décembre.

Le montant de cette rénovation est de 6866,20 € TTC

Une subvention d'un montant de 2497€ a été accordée par le Département.



CRÉATION DE MARES SUR PARCELLES E.N.S

Les services du Département, soutenus par des fonds européens, ont aménagé quatre mares sur des parcelles classées ENS (Espaces Naturels Sensibles); trois sur le plateau, non loin de la stèle, et la dernière proche du ruisseau, dans le bas du village de Lambert.

Leur conception a été très étudiée, utilisant au mieux les caractéristiques du terrain et ménageant des profils adaptés aux animaux.

Elles visent notamment à favoriser trois espèces pionnières de crapauds ainsi que les anodontes (famille des libellules). Elles offrent aussi des points d'eau alimentés par les pluies pour d'autres espèces. Leur faune et leur flore atteindront leur équilibre dans quelques années.

Réjouissons-nous du choix des naturalistes en faveur de notre commune, toujours attentive à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.



UN MÉDECIN JUIF À SAINT-VAIZE SOUS L'OCCUPATION

La loi du 25 septembre 1941 exigeait la déclaration en mairie de tous les véhicules à moteur¹. C'est à l'étude de ces déclarations qu'est apparu furtivement le nom d'Albert Toubol, propriétaire à Port-la-Pierre d'une Citroën 11 cv. Une minuscule mention, qu'il fallut déchiffrer à la loupe, précisait sa profession : « docteur médecin »². Le patronyme Toubol n'avait rien de saintongeais et orientait plutôt vers les juifs d'Afrique du Nord, ce que les premiers éléments recueillis confirmèrent.

Albert Aaron Toubol naît à Mustapha, alors commune des quartiers sud d'Alger, le 25 octobre 1896, au 63 rue de Lyon, aujourd'hui rue Mohamed Belouizdad. Son père était Liaou - dit Elie - Toubol (1871-1951), agent de fabrique, et sa mère Rachel Moatti (1867-1934), d'abord sans profession mais qui deviendra institutrice. Le couple, marié à Alger en décembre 1895, donnera naissance à quatre garçons.

Albert, l'aîné, reçoit comme second prénom celui de son grand-père, interprète militaire naturalisé français et chevalier de la Légion d'honneur. Il est scolarisé à l'école de la rue Marengo, où il obtient un prix d'excellence³, puis, pour le secondaire, au Grand lycée d'Alger où il est inscrit au tableau d'honneur⁴.

Il ne participe pas aux combats de la Grande Guerre, exempté pour épilepsie (?). Ce jeune homme de petite taille - 1,61 m - qui réside alors au 14, rue Bruce, toujours à Alger, occupe un emploi de surveillant au lycée de Constantine. Poursuivant des études de médecine, il est reçu « interne provisoire » au concours des hôpitaux d'Alger en 1921 et soutient sa thèse à Bordeaux l'année suivante, obtenant la mention « très bien »⁵.

Cette même année 1922, il épouse à Saint-Jean-d'Angély Marguerite Elizabeth Bourcier (1897-1961). Le couple s'installe dans le Loiret, à Gien, où Albert exercera jusqu'en 1940 dans sa clinique située au 63, rue Georges-Clemenceau.

Comme de nombreuses personnes - pas toutes juives - jugées indésirables, il est assigné à résidence en zone dite « libre », dans le département d'origine de son épouse. C'est ainsi qu'on le retrouve à Saint-Vaize. A partir du 1er juillet 1942, il se présente à la mairie tous les mois en alternance avec les visites domiciliaires. En novembre, la zone « libre » est envahie et le danger s'accroît. Les visites domiciliaires cessent mais le médecin émerge deux fois par mois à la mairie jusqu'au début de 1943. À la fin de 1943 et au début de 1944, il est en vain recherché par le service des Affaires juives du Loiret, ce qui semble indiquer un passage dans la clandestinité⁶.

Albert Toubol échappera au pire puisqu'on le retrouve après la guerre, installé comme homéopathe au 2, rue du Four-au-Roi, à Bourges⁷. Son cousin Aaron et l'épouse de celui-ci, née Fridman, avaient eu moins de chance puisqu'ils avaient péri à Auschwitz dès septembre 1942⁸ alors même qu'Albert séjournait à Saint-Vaize dans une (très) relative tranquillité.

Christian BARBIER

Notes

¹ JORF n°268 du 27 septembre 1941.

² Archives communales de Saint-Vaize. La plupart des autres données biographiques proviennent de l'état-civil ou des archives militaires.

³ *La Dépêche algérienne* – 15 juillet 1905.

⁴ Classe de 1ère A B1 – *L'Echo d'Alger* - 7 juillet 1914

⁵ *Valeur et indications de l'hystérectomie dans l'infection puerpérale* ; les conclusions de cette thèse semblent avoir été presque immédiatement contredites par d'autres travaux. *Le Mutilé d'Algérie* – 10 décembre 1922.

⁶ La question des assignations à résidence a été moins étudiée que d'autres aspects de l'Occupation. Même s'il satisfaisait aux obligations légales, le Dr Toubol semblait ne pas exercer et s'en tenir à une grande discrétion : aucun des plus anciens de notre commune n'a jamais entendu parler de lui. Situation présentant quelques similitudes rapportée par J. ESTEBE, 1942-1944 – *La clandestinité en ville*, dans *Les juifs et la ville*, Toulouse : PUM, 2000, p. 189-195.

⁷ *Guide Rosenwald* – 1948.

⁸ Arrêté du 6 septembre 2000 portant apposition de la mention "Mort en déportation" sur les actes et jugements déclaratifs de décès. JORF n°2 du 3 janvier 2001

Noms et Prénoms	Date d'entrée de Saint-Vaize	Date de la dernière visite	Signature
Toubol Albert	25 octobre 1896 - Alger	1er juillet 1942	D. Albert Toubol
"	Vieille a. dominiel - Poppefume	11 d. 1942	D. Albert Toubol
"	Toubol a. la maison	22 d. 1942	D. Albert Toubol
"	Vieille a. dominiel - Poppefume	1 d. 1943	D. Albert Toubol
"	Toubol a. la maison	17 d. 1943	D. Albert Toubol
"	Vieille a. dominiel - Poppefume	22 d. 1943	D. Albert Toubol
"	Vieille a. dominiel - Poppefume	22 d. 1943	D. Albert Toubol
"	Toubol a. la maison	1 d. 1944	D. Albert Toubol
"	Vieille a. dominiel - Poppefume	1 d. 1944	D. Albert Toubol
"	Toubol a. la maison	2 d. 1944	D. Albert Toubol
"	Vieille a. dominiel - Poppefume	11 d. 1944	D. Albert Toubol
"	Toubol a. la maison	1 d. 1944	D. Albert Toubol
"	"	1 d. 1944	D. Albert Toubol
"	"	1 d. 1944	D. Albert Toubol

Le Dr Toubol, assigné à résidence, signe régulièrement en mairie (Archives communales).

Votre transport à la demande Allo'Buss évolue !

- **+ SIMPLE !** Fini les zones, Allo'Buss fonctionne de la même manière partout sur le territoire.
- **+ DE JOURS DE FONCTIONNEMENT !** Allo'Buss fonctionne pour tous les habitants du lundi au samedi.
- Montez dans le véhicule Allo'Buss depuis **le point d'arrêt le plus proche de chez vous**
- Allo'Buss vous emmène vers l'un des 3 arrêts suivants : **Gare SNCF, Saintes Théâtre, Saintes Hôpital.**
- Allo'Buss vous permet également de vous rendre sur **des marchés alimentaires de l'Agglomération.**
- Allo'Buss propose une **arrivée possible toutes les heures à Saintes** de 7h45 à 18h45.

POUR ALLER À SAINTES											
Horaires d'arrivées à Gare SNCF											
07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45
Horaires d'arrivées Théâtre											
07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	13:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50
Horaires d'arrivées Hôpital											
07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55

POUR PARTIR DE SAINTES											
Horaires de départ Hôpital											
08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00
Horaires de départ Théâtre											
08:05	09:05	10:05	11:05	12:05	13:05	14:05	15:05	16:05	17:05	18:05	19:05
Horaires de départ Gare SNCF											
08:10	09:10	10:10	11:10	12:10	13:10	14:10	15:10	16:10	17:10	18:10	19:10

Retrouvez le détail de toutes les informations du nouveau réseau

www.buss-saintes.com

RECENSEMENT CITOYEN

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



INFOS DIVERSES

- Pour une information plus rapide et directe

Pensez à venir en mairie si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion communale.

- **Rappel : convocations du conseil municipal**

Elles sont accessibles sur le site de la commune.

- **Plan Communal de Sauvegarde**

Les entreprises désirant être répertoriées peuvent se procurer en mairie le formulaire de consentement.